



## Changement de nom à 29 ans. démarches

-----  
Par Visiteur

Bonjour je vous envoie ce courrier pour savoir s'il sera possible de changer de nom. J'ai bientôt 29 ans je porte le nom de mon père qui n'a jamais été présent dans ma vie si ce n'est une pension alimentaire obtenue après démarches jusqu'à l'âge de 15 ans, je n'ai jamais eu aucun contact avec ma famille paternelle, et je voudrais porter le nom de ma mère "BR" qui sonne bien mes origines béarnaise qui font partis de moi.

Mes parents ont divorcé en 1984.

J'attends votre réponse avec impatience

cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

je voudrais porter le nom de ma mère "BR" qui sonne bien mes origines béarnaise qui font partis de moi.

Souhaitez vous utiliser le nom de votre mère comme nom d'usage dans les actes de la vie courante et sur vos papiers d'identité ou bien souhaitez vous que ce nom figure sur votre état civil et soit transmis le cas échéant à vos enfants?

cordialement

-----  
Par Visiteur

Je veux que "BR" figure sur mon état civil et sur mes papiers d'identités. Je ne veux plus m'appeler R

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans ce cas la procédure sera plus longue.

Tout d'abord vous devez publier la modification de nom envisagée au Journal officiel et dans un journal d'annonces légales. Le coût de publication de l'annonce au Journal officiel et dans un journal local dépend d'un certain nombre de critères dont notamment le lieu de résidence, l'âge, le nombre de personne(s) par famille qui sollicite(nt) le changement de nom.

Ensuite vous devez envoyer votre demande de changement de nom au Garde des Sceaux ou au procureur de la République du tribunal de grande instance du domicile.

Votre dossier doit comporter

- un exemplaire de chacun des journaux dans lesquels l'(les) annonce(s) légale(s) a (ont) été publiée(s),
- la copie intégrale de votre acte de naissance
- la copie de votre pièce d'identité
- le bulletin numéro 3 du casier judiciaire pour les personnes majeures,
- une requête personnelle sur papier libre, adressée au Garde des Sceaux. Elle doit être signée et comprendre les raisons de l'abandon du nom d'origine et les raisons du choix du nom demandé. Tout document établissant le bien fondé de cette demande doit être joint pour l'appuyer,

Cependant sachez que la demande doit être fondée sur un motif légitime et n'est pas nécessairement acceptée.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Une dernière question est-ce que le journal d'annonces légales est un journal spécifique ou bien un journal local tel que le "sud-ouest" où l'on peut voir des rubriques mariages,décès naissances.  
cordialement.

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Quel est votre numéro de département?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Mon numéro de départemet est 33130 bègles

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Je pense que le plus simple est que je vous donne la liste de ces journaux afin que vous puissiez choisir celui qui vous convient.

- Haute Gironde

Pour l'ensemble du département de la Gironde

- La Dépêche du Bassin

Pour l'ensemble du département de la Gironde et de l'arrondissement de Bordeaux

- La Gazette du Pays

Pour l'ensemble du département

- La Vie Economique du Sud-Ouest

Pour l'ensemble des départements de la Dordogne, des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne

- Le Courrier Français

Pour l'ensemble des départements de la Charente-Maritime, des Landes, de la Vienne, des Pyrénées-Atlantiques, de la Dordogne, de la Creuse, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne, de la Gironde, de la Charente, d'Indre-et-Loire, de la Haute-Vienne et de la Vendée

- Le Journal du Médoc

Pour l'arrondissement de Lesparre

- Le Républicain Sud-Gironde

Pour l'ensemble du département de la Gironde

- Le Résistant

Pour l'ensemble du département de la Gironde

- Les Echos Judiciaires Girondins

Pour l'ensemble du département de la Gironde

- Les Nouvelles de Bordeaux et du Sud-Ouest

Pour les arrondissements de Bordeaux, de Langon et de Libourne

- Sud-Ouest

Pour l'ensemble des départements de la Charente, des Landes, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Pyrénées-Atlantiques, et du Gers

Gironde : pour les arrondissements d'Arcachon, de Blaye, de Langon, de Lesparre et de Libourne

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci de tous ces renseignements  
cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant que votre démarche aboutisse.

Bien cordialement